



Date de séance →	29 janvier 2021	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	17h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations :	21 janvier 2021	Séance n° 2	
Commission Permanente réunie le 26 janvier 2021 Conseil Pédagogique réuni le 27 janvier 2021			

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 24 novembre 2020 (cf site collège)
- 1 – Présentation des orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donn  - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2021-2022
- 2 – Affaires financières
- 3 – Questions diverses

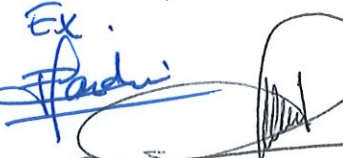
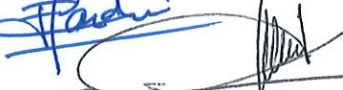
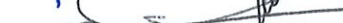


Noms	signature		Nbre
<u>Président</u>			
M. NOËL Yves, Principal : Absent		Total des membres du CA (absence de candidat parmi les agents)	22
La présidence de ce CA n°2 du 29 janvier 2021 est assurée par M. GARDIC Erwan Principal adjoint		Quorum (moitié + un)	12
<u>Secrétaire</u>		Membres présents avec voix délibérative	16
Mme JAURET-LIEGEOIS Émilie, Membre élue, représentante des personnels enseignants et d'éducation		Membres présents sans voix délibérative	16
		Membres invités en qualité d'experts	0
		Absents avec voix délibérative	...
<i>Pour mémoire... AS 2019/2020</i>			
CA1 25 nov. 2019 : Mme Renaudet			
CA2 6 janv. 2020 : M. Gardic			
CA3 3 fév. 2020 : Mmes Benaitreau et Moussus			
CA4 26 mars 2020 : M. Noël et Mme Renaudet			
CA5 30 juin 2020 : M. Laisney			
CA1 24 novembre 2020 : Mme Renaudet			

LISTE D'ÉMARGEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION →













VENDREDI 29 JANVIER 2021

22 membres (24) et Quorum fixé en conséquence à 12

<input checked="" type="checkbox"/> Membres de droit ou désignés (8)		Signature ↓
Président : M. NOËL Yves , principal	1	
M. GARDIC Erwan, principal adjoint	2	
Mme RENAUDET Isabelle, gestionnaire	3	
M. POURTAUD Patrick, conseiller principal d'éducation :	4	
M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)	5	
M. MENARD Michel, conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)	6	
Mme BERAGNE Maïte, adjointe aux affaires scolaires, Mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)	7	
Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : M. MALINGE Christophe (suppléant : M. DUBERN)	8	

à titre consultatif :

- représentant de la Communauté de communes (CCEG) : **M. ROYER Alain** (élu commune de Treillières)
- agent comptable : **Mme JAUNIN Catherine** (Lycée Monge)

<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des personnels (6/8)	Signature ↓	<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des parents et élèves (8/8)	Signature ↓
M. GUICHARD Bertrand	9 	Mme BROCH Caroline	15
Mme MENET Sylvie	10 	Mme DECOTTIGNIES Priscilla	16 
Mme MOUSSUS Christelle	11 	M. LAISNEY Sébastien	17
Mme BENAITREAU Anne	12 	M. LE CLAIRE Frédéric	18 
Mme PLANTARD Géraldine	13 	Mme NUSSBAUMER Béatrice	19 
M. ABCHAR Noureddine	14	M. ROQUIER Soizic	20 
Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline Mme POUCHKAREVTCH-DRAGOUCHE Eloïse-Fleur Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie Mme LE POGAM Sylvie Mme REST Isabelle M. POYROUX Marc		Suppléants : M. ANGOT François Mme BICHON Emmanuelle Mme CASSAGNE Sandrine Mme CHEVALIER Valérie Mme GOURDON Marina Mme ROOSE Corinne	
Personnels techniques et administratifs (0/2) :		Élèves (2/2) :	
Pas de liste constituée / pas d'élus représentants		Camille LE CLAIRE-HOARAU - 3 ^e 2	21 
Pas de liste constituée / pas d'élus représentants		Pablo TEACALCO-PICHON - 3 ^e 4	22
		Suppléants : Théo FERANDIN 5 ^e 6 - Léa NICHOLLS 4 ^e 5	

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2020-2021 :

22 membres (1/24) et Quorum fixé en conséquence à 12

Membres de droit ou désignés (8)

Principal : **M. NOËL Yves** - *Président du Conseil d'administration*

Principal adjoint : **M. GARDIC Erwan**

Gestionnaire : **Mme RENAUDET Isabelle**

Conseiller Principal d'Éducation : **M. POURTAUD Patrick**

Conseil Départemental de Loire Atlantique (CD44) :

M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental
(suppléante : Mme DRION Elisa, conseillère départementale)
et

M. MENARD Michel, conseiller départemental
(suppléante : Mme SAAFI, Chef du service développement local,
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Municipalité : **Mme BERAGNE Maïte**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **Mme MALINGE Christophe** (cf arrêté en annexe) ou **M. DUBERN Gaël**

à titre consultatif :

- représentant de la Communauté de communes (CCEG) : **M. ROYER** (élu commune de Treillières)

- agent comptable : **Mme JAUNIN** (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (6/8)

Personnels enseignants et d'éducation (6/6) : **M. GUICHARD Bertrand** – **Mme MENET Sylvie** – **Mme MOUSSUS Christelle** – **Mme BENAITREAU Anne** – **Mme PLANTARD Géraldine** – **M. ABCHAR Nouredine**

(Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline – Mme POUCHKAREVTCH-DRAGOCHÉ Eloïse-Fleur – Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie – Mme LE POGAM Sylvie – Mme REST Isabelle – M. POYROUX Marc)

Personnels techniques et administratifs (0/2) : **Pas de liste constituée / pas d'élus** représentants

Membres élus des parents et élèves (8/8)

Parents d'élèves (FCPE) (6/6) : **Mme BROCH' Caroline** – **Mme DECOTTIGNIES Priscilla** – **M. LAISNEY Sébastien** – **M. LE CLAIRE Frédéric** – **Mme NUSSBAUMER Béatrice** – **M. ROQUIER Soizic**

(suppléants : M. ANGOT François – Mme BICHON Emmanuelle – Mme CASSAGNE Sandrine – Mme CHEVALIER Valérie – Mme GOURDON Marina – Mme ROOSE Corinne)

Élèves (2/2) : **Camille LE CLAIRE-HOARAU** (3^{ème} 2) et **Pablo TEACALCO-PICHON** (3^{ème} 4)

(suppléants : Théo FERANDIN 5^{ème} 6 et Léa NICHOLLS 4^{ème} 5)

PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE 29 JANVIER 2021

M. GARDIC Erwan - **Mme RENAUDET Isabelle** - **M. POURTAUD Patrick**
M. BOUVAIS Erwan

M. GUICHARD Bertrand – **Mme MENET Sylvie** – **Mme JAURET-LIEGEOIS Émilie** (suppl.) – **Mme RIVET-LOPEZ Caroline** (suppl.) – **Mme PLANTARD Géraldine** – **M. POYROUX Marc** (suppl.)

... ..

Mme DECOTTIGNIES Priscilla – **Mme GOURDON Marina** (Suppl.) – **M. LE CLAIRE Frédéric** – **Mme NUSSBAUMER Béatrice** – **M. ROQUIER Soizic**

Camille LE CLAIRE-HOARAU (3^{ème} 2)

Absent(s) excusé(s) : **M. NOËL Yves** - **M. MENARD Michel** / **Mme SAAFI** (supl.) - **Mme BERAGNE Maïte** - **M. DUBERN Gaël** - **M. ROYER Alain** - **Mme MOUSSUS Christelle** – **Mme BENAITREAU Anne** - **M. ABCHAR Nouredine** - **Mme BROCH' Caroline** - **M. LAISNEY Sébastien** - **Pablo TEACALCO-PICHON**

M. le principal adjoint présente les excuses de M. le principal qui a été contraint de partir dans l'après-midi et ne peut être présent à ce CA. Le principal confie ainsi la présidence de cette séance au principal adjoint qui va intervenir dans la continuité du travail de préparation réalisé au sujet notamment du TRMD : question majeure de ce CA.

Le quorum étant atteint avec 14 membres présents, M. le principal adjoint ouvre la séance à 17h00

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2020-2021 :

22 membres (24) et Quorum fixé en conséquence à 12

Membres de droit ou désignés (8)

Principal : **M. NOËL Yves** - *Président du Conseil d'administration*

Principal adjoint : **M. GARDIC Erwan**

Gestionnaire : **Mme RENAUDET Isabelle**

Conseiller Principal d'Éducation : **M. POURTAUD Patrick**

Conseil Départemental de Loire Atlantique (CD44) :

M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental
(suppléante : Mme DRION Elisa, conseillère départementale)
et

M. MENARD Michel, conseiller départemental
(suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local,
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Municipalité : **Mme BERAGNE Maïte**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **Mme GRINDA Béatrice** ou **M. DUBERN Gaël**

à titre consultatif :

- représentant de la Communauté de communes (CCEG) : **M. ROYER** (élu commune de Treillières)

- agent comptable : **Mme JAUNIN** (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (6/8)

Personnels enseignants et d'éducation (6/6) : **M. GUICHARD Bertrand** – **Mme MENET Sylvie** – **Mme MOUSSUS Christelle** – **Mme BENAÏTREAU Anne** – **Mme PLANTARD Géraldine** – **M. ABCHAR Nouredine**

(Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline – Mme POUCHKAREVTCH-DRAGOCHÉ Eloïse-Fleur – Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie – Mme LE POGAM Sylvie – Mme REST Isabelle – M. POYROUX Marc)

Personnels techniques et administratifs (0/2) : **Pas de liste constituée / pas d'élus** représentants

Membres élus des parents et élèves (8/8)

Parents d'élèves (FCPE) (6/6) : **Mme BROCH' Caroline** – **Mme DECOTTIGNIES Priscilla** – **M. LAISNEY Sébastien** – **M. LE CLAIRE Frédéric** – **Mme NUSSBAUMER Béatrice** – **M. ROQUIER Soizic**

(suppléants : M. ANGOT François – Mme BICHON Emmanuelle – Mme CASSAGNE Sandrine – Mme CHEVALIER Valérie – Mme GOURDON Marina – Mme ROOSE Corinne)

Élèves (2/2) : **Camille LE CLAIRE-HOARAU** (3^{ème} 2) et **Pablo TEACALCO-PICHON** (3^{ème} 4)

(suppléants : Théo FERANDIN 5^{ème} 6 et Léa NICHOLLS 4^{ème} 5)

PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE 29 JANVIER 2021

M. GARDIC Erwan - **Mme RENAUDET Isabelle** - **M. POURTAUD Patrick**
M. BOUVAIS Erwan

M. GUICHARD Bertrand – **Mme MENET Sylvie** – **Mme JAURET-LIEGEOIS Émilie** (suppl.) – **Mme RIVET-LOPEZ Caroline** (suppl.) – **Mme PLANTARD Géraldine** – **M. POYROUX Marc** (suppl.)

... ..

Mme DECOTTIGNIES Priscilla – **Mme GOURDON Marina** (Suppl.) – **M. LE CLAIRE Frédéric** – **Mme NUSSBAUMER Béatrice** – **M. ROQUIER Soizic**

Camille LE CLAIRE-HOARAU (3^{ème} 2)

Absent(s) excusé(s) : **M. NOËL Yves** - **M. MENARD Michel** / **Mme SAADI** (supl.) - **Mme BERAGNE Maïte** - **M. DUBERN Gaël** - **M. ROYER Alain** - **Mme MOUSSUS Christelle** – **Mme BENAÏTREAU Anne** - **M. ABCHAR Nouredine** - **Mme BROCH' Caroline** - **M. LAISNEY Sébastien** - **Pablo TEACALCO-PICHON**

M. le principal adjoint présente les excuses de M. le principal qui a été contraint de partir dans l'après-midi et ne peut être présent à ce CA. Le principal confie ainsi la présidence de cette séance au principal adjoint qui va intervenir dans la continuité du travail de préparation réalisé au sujet notamment du TRMD : question majeure de ce CA.

Le quorum étant atteint avec 14 membres présents, M. le principal adjoint ouvre la séance à 17h00

Mise en place du Conseil d'administration

– Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Jauret-Liégeois Emilie, au titre des personnels enseignants et d'éducation, accepte la charge de secrétaire de séance.

☞ Vote des membres du CA : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

– Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal adjoint sollicite les membres du CA au sujet de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA. avec la convocation.

☞ L'ordre du jour est adopté : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

– Approbation du procès verbal du C.A. du 24 novembre 2020

M. le Principal adjoint interroge les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA

☞ Le PV est adopté : pour : 13 contre : 0 abstention : 1

1 – Présentation des orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donné - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2020-2021

Le TRMD est complété à cet instant de l'année en lien avec des opérations relatives aux postes menées au niveau national.

Un dossier de présentation du positionnement des moyens par discipline a été adressé à tous les membres du CA.

M. le principal adjoint présente la DHG attribuée à l'établissement (document notification IA44).

Des précisions ont été apportées aux membres de la commission permanente réunie le 26 janvier 2021 afin d'expliquer les modalités de ventilation des heures HP (heures postes) et HSA (heures supplémentaires année). Le Conseil pédagogique a également été réuni le 27 janvier 2021.

La dotation a été adressée le 21 janvier 2021. Cette dotation fait ainsi apparaître **711 heures** soit **680 HP + 31 HSA et 10 IMP**. Cette dotation est en nette augmentation par rapport à celle de l'année précédente et dans la continuité de l'évolution depuis cinq années.

La raison de cette évolution positive est l'augmentation des effectifs et la façon dont cela impacte la structure en termes de divisions.

De vingt-deux divisions le collège doit passer à vingt-quatre divisions à la prochaine rentrée (seize pour mémoire en 2016-2017).

29 heures (26 + 3) sont allouées par division soit 696 heures (624 + 72) auxquelles est ajouté un crédit de 12 heures pour l'AS et 3 heures statutaires (une en physique-chimie et deux en SVT correspondant aux trois postes de ces deux disciplines) → 711 heures au total

Structure (Effectifs) → Structure arrêtée par IA44 en décembre 2020

Rappel Prévisions → constats Eff. 20/21	Chiffres IA 44 prépa AS 2021-2022					Pour information... Prévisions présentées à l'IA44 par clg HG
	Niveau	Eff.	Div.	E/D HG	E/D 44	
149 (6) → 155 /6	6ème	190	7	27,1	> 25,8	183 et 7
157 (6) → 156 /6	5ème	157	6	26,2	> 26	158 et 6
134 (5) → 136 /5	4ème	155	6	25,8	< 26,1	156 et 6
137 (5) → 135 /5	3ème	135	5	27	> 26	137 et 5
577 (22) → 582 /22	Total	637	24	26,5	> 26	634 et 24

Structure prévisible

Niveau	Divisions	Effectifs
6ème	7 divisions :	6 de 27 élèves 1 de 28 élèves
190		
5ème	6 divisions :	5 de 26 élèves 1 de 27 élèves
157		
4ème	6 divisions :	5 de 26 élèves 1 de 25 élèves
155		
3ème	5 divisions :	5 de 27 élèves
135		

Pour information

Une augmentation de + 376 élèves (521 n-1) est prévue dans l'ensemble des collèges du département 44 pour la rentrée de septembre 2021

Constat prévision au collège le Haut Gesvres : 637 élèves prévus pour septembre 2021

→ + 60 par rapport au constat de rentrée 2020 (16% de l'ensemble de l'augmentation du département sur le seul collège le Haut Gesvres)

Les besoins reposent en premier lieu sur le fait qu'il convient de veiller à assurer les horaires légaux dus aux élèves.

HORAIRES LEGAUX ELEVES POUR CHAQUE DISCIPLINE ET CHAQUE NIVEAU ↻

Enseignements / Niveaux	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Français	4.5	4.5	4.5	4
Histoire-Géographie EMC	3	3	3	3.5
LV1	4	3	3	3
LV2	--	2.5	2.5	2.5
Arts Plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3
Mathématiques	4.5	3.5	3.5	3.5
Physique-Chimie	.	1.5	1.5	1.5
SVT	.4	1.5	1.5	1.5
Technologie	.	1.5	1.5	1.5
Total	26	26	26	26
	dont 3	dont 3	dont 3	dont 3
EC = Enseignements de complément	pour EC	pour EC	pour EC	pour EC

La DHG est répartie avec d'une part des heures "face aux élèves" HP et HSA et, d'autre part, des moyens alloués dans le cadre d'une enveloppe permettant d'attribuer des indemnités pour des missions : des IMP (indemnités pour missions particulières).

Ces nouvelles dispositions sont définies dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 qui précisent les modalités de reconnaissance des missions des enseignants exerçant dans les établissements du second degré depuis la rentrée scolaire 2015.

Les heures postes correspondent aux professeurs nommés à titre définitif.

Il faut distinguer les moyens attribués à l'établissement avec les supports provisoires que sont les stagiaires (9 h), les BMP (9 h-18 h), et les CSD (complément de service donné) et CSR (compléments de service reçu) pour des volumes compris entre 2 et 8 h.

Globalement, les déficits constatés entre les besoins et les apports sont ainsi pourvus par des créations, le cas échéant, si le volume est suffisant pour pourvoir un poste **et ce, en évaluant la pérennité du support pour ne pas créer un poste qui devrait être ensuite supprimé par manque de besoin à n+1 ou n+2.** Les déficits peuvent également être pourvus par des stagiaires, des BMP, des CSR

Par ailleurs, le cas échéant, une situation de suppression peut être envisagée si le besoin est inférieur à hauteur d'un poste par rapport à l'apport constaté. Dans cette situation, cela entraîne une mesure de carte scolaire pour le professeur concerné. Le collège n'est pas dans cette situation cette année. En fonction du volume d'heures supérieures au besoin défini, un CSD peut aussi être défini.

M. le principal adjoint présente pour information la ventilation des heures établie à ce stade de l'année.

Comme évoqué en conseil pédagogique et en commission permanente, les choix opérés l'ont été afin de respecter l'équilibre et l'esprit des dispositifs pédagogiques développés dans le cadre du projet d'établissement. Une attention particulière est également portée afin de prendre en considération les ressources humaines et les apports d'heures dans les différentes disciplines.

TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / JANVIER 2021

Disciplines	Besoins B	Apports A	Nombre de postes	Écarts A-B	MESURES	HP	HSA
Lettres <i>classiques</i>	10	18	1	+ 8	- CSD interne 8 h vers Lettres Modernes	10	0
Lettres <i>modernes</i>	115	82 (90-8)	5	- 33	+ CSR interne 8 h de lettres classiques	112	3
					+ BMP de 18		
					+ BMP ou CSR de 4		
Allemand	10	0	0	- 10	+ BMP 9h en allemand	9	1
Anglais	81,5	54	3	- 27,5	+ BMP 18h en anglais Création ?	78	3,5
					+ BMP de 6		
Espagnol	47	36	2	- 11	+ BMP 9h en espagnol	45	2
Histoire-géographie	81,5	60 (72-3) et -9	4	- 21,5	+ BMP 18h en hist-géo	72	3,5
					<u>A noter :</u> Tps partiels 15/18 ^e et (à confirmer) décharge DAFPEN 9/18 ^e		
Mathématiques	99	69	4	- 30	+ BMP 18h en mathématiques Création ?	96	3
					+ BMP 9h		
Technologie	40,5	36	2	- 4	+ CSR 3h en technologie	39	1,5
					A noter : un tps partiel 15/18 ^e		
Sc. Physiques	33,5	18	1	- 13	+ BMP 14h en phys-chimie	30	1,5
SVT	44	36	2	- 8	+ BMP 6h en SVT	42	2
Éduc ^o musicale	25	18	1	- 7	+ BMP-CSR 7h en éducat ^o musicale	25	0
Arts plastiques	24	18	1	- 6	+ BMP-CSR 6h en arts plastiques	24	0
EPS	92	73 (77-4)	3	- 19	+ BMP 17h (14 + 3) en EPS	90	2
"Grec ou Basque"	8	0				0	8
Total	711	542 (-15) ¹	30			680	31
		527					HP + HSA = 711

¹ L'apport global est de 542 auquel il convient de retrancher les 15 heures liées à des temps partiels (8 heures en lettres modernes, 3 heures en histoire-géographie, 4 heures en EPS) + décharge de 9 heures en histoire-Géographie à confirmer. Soit 527 voire 518 (selon décharge DAFPEN).

Rappel des différents échanges en commission permanente et conseils pédagogique y a-t-il des questions ?

M. Guichard intervient : de plus en plus d'heures supplémentaires alors que l'équipe enseignante a une préférence pour la création de postes, 12 BMP.

Réponse de M. Gardic : 31 HSA pour 680 HP cela reste cohérent en termes de proportions et constant par rapport aux dotations antérieures.

Un tableau reprenant ces éléments est adressé au service de la DOS (Division de l'Organisation Scolaire) à l'inspection académique de Loire-Atlantique dans le cadre de cette phase de gestion du TRMD dans le cadre d'un calendrier national sur ces opérations (doc. en annexe du PV). Le récapitulatif de ce tableau a été présenté en conseil pédagogique, en commission permanente et a été remis aux membres du CA. Un affichage a également été réalisé en salle des professeurs.

Cette première approche permet ainsi de présenter une répartition HP/HSA **soit 680 HP et 31 HSA pour une enveloppe de 711 heures + 10 IMP qui est en phase avec la dotation attribuée.** (A noter que cette dotation en IMP correspond à présent à ce que les professeurs avaient défini l'an passé comme étant plus conforme aux besoins – cf PV CA du 3 février 2020)

M. le principal adjoint évoque qu'il s'agit, à ce moment de l'année et de la préparation de la prochaine rentrée, d'envisager la ventilation des postes définitifs pour avis au CA sans qu'il soit utile encore de se prononcer sur la répartition de la dotation elle-même. **En effet**, dans les prochains mois, le dialogue va se poursuivre avec les autorités académiques pour ajuster les besoins et la définition des BMP, CSR, CSD. Le principal adjoint précise que cette ventilation des moyens établie et communiquée au sein de l'établissement pour information de chacun, fait apparaître différentes mesures qui figurent sur le tableau présenté (préparation remontée TRMD vers IA service DOS).

On observe ainsi la définition d'un CSD-CSR interne et un BMP en lettres, de CSR et BMP pour compléter les heures postes en allemand, en anglais, en espagnol, en mathématiques, en physique-chimie, en technologie, en EPS, en éducation musicale et en arts plastiques.

Rappel habituel: les moyens alloués par l'Inspecteur d'académie résultent des décisions prises au niveau national consécutivement au vote du budget national par les législateurs à l'Assemblée Nationale.

La définition de cette enveloppe de moyens par M. l'inspecteur d'académie de Loire Atlantique répond à un principe d'équité, en fonction de la réponse à apporter face à la diversité des situations des établissements et des publics scolaires dans le département. Un accent est porté sur les collèges concernés par la problématique de l'éducation prioritaire en lien avec la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du collège qui est développée en répondant aux mêmes principes dans tous les établissements publics. Les établissements privés sont normalement soumis aux mêmes principes. Ces points sont importants doivent être connus.

Le principal adjoint précise enfin pour clore ce point du CA relatif au TRMD enfin que **La dotation sera stabilisée en juin et son emploi précis sera alors** (selon la formule déjà employée et ce, conformément aux textes) **soumis au vote du CA.**

Si notre structure devait connaître une évolution, l'inspection académique redéfinirait la situation à examiner en juin prochain, comme cela a pu être le cas dans un passé récent.

17h19 : arrivée de Mme Nussbaumer (→ 15 votants)

Question M. Guichard : Quels sont les moyens en AED ?

M. Gardic : une demande a été faite à l'inspection académique. La réponse sera donnée en juin par le rectorat quand la structure sera définitivement arrêtée. Cela est aussi vrai pour la création d'un poste en mathématiques et anglais.

Question parents : quelles perspectives par rapport à la population qui évolue ?

Réponse de M. Gardic : les données ont été utilisées pour alerter de la part de l'équipe de direction et inciter à réfléchir à une autre répartition de la carte scolaire et la capacité de la structure (self, préau etc.) Mobilisation des instances territoriales pour continuer à accueillir les élèves dans un climat scolaire serein. Ceci sera l'objet de questions diverses par la suite durant le CA.

Orientations envisagées à ce stade de l'année afin de ventiler les moyens alloués dans la perspective du TRMD

A ce stade de l'année et selon la ventilation opérée, il peut apparaître possible d'envisager des créations de postes dans deux disciplines : Anglais – Mathématiques

Cette décision appartient au recteur de l'académie de Nantes. Le conseil d'administration peut toutefois formuler un avis.

Le principal adjoint attire l'attention de chacun sur le caractère d'opportunité de ces créations dont il convient, pour les nouveaux personnels accueillis, de pouvoir considérer la pérennité des postes.

La structure actuelle est évolutive mais elle demeure liée à la sectorisation qui ne pourra faire l'économie d'une redéfinition à court terme. La définition de la carte scolaire appartient au Conseil départemental en lien avec les communes.

17h29 : arrivée de M. Bouvais (→ 16 votants)

Acte n° 1 : Votes consultatifs du CA sur ces propositions de créations

↳ Le principal propose trois votes distincts pour avis :

Création poste dans la discipline Anglais : Besoin défini au TRMD 18 heures

↳ **Vote des membres du CA**

pour : 16 contre : 0 abstention : 0

Création poste dans la discipline Mathématiques : Besoin défini au TRMD 18 heures

↳ **Vote des membres du CA**

pour : 16 contre : 0 abstention : 0

Proposition de ces deux créations de postes à M. Le Recteur par transmission du TRMD.

A noter également, de façon non exhaustive...

- Le principal adjoint évoque l'investissement au sein du collège pour développer le dispositif "Devoirs Faits". 123 élèves sont actuellement concernés cette année soit 21% de l'effectif total. Dix professeurs participent à l'accompagnement des élèves ainsi que deux AED.

- **L'oral de DNB devrait avoir lieu fin mai début juin 2020.** Les élèves devront compléter leur fiche de préparation de l'oral pour préciser EPI ou Parcours à remettre à leur professeur principal à l'attention du principal adjoint pour préparation organisation.

La fiche spécifique de choix du sujet constitue un préalable qui permet de la manière dont elle a été conçue de préparer une partie de l'argumentaire pour l'oral.

Dans le prolongement, le DNB a été évoqué en lien avec la mise en oeuvre d'un DNB blanc prévu en semaine 16 : créneau adaptable selon circonstances du moment. Des devoirs communs ont déjà été organisés en octobre et en janvier (d'autres sont programmés).

Il convient de noter que des devoirs communs ont été organisés et sont encore prévus.

- Le DNB aura lieu sous la formule connue. Un oral du DNB aura lieu en mai. L'ensemble des informations sera communiqué ultérieurement. Ceci se compose de la validation du cycle 4 et de 5 épreuves passées à l'écrit en fin d'année. Lundi 28 juin français math et 29 juin pour l'histoire et les sciences.

- **Bilan de stages :** environ 50% des élèves ont redonné leur convention. Mme Plantard précise que pour la classe de 3.3, seulement 5 élèves n'ont pas de stage, les autres sont en cours de signature de convention. Mme Nussbaumer précise qu'elle peut accueillir des stagiaires comme maître d'œuvre à Treillières. M.X (parent d'élèves) demande si les cours seront maintenus pendant les stages pour les élèves n'en ayant pas. Le fonctionnement habituel est maintenu.

- **Point Connexion équipement matériel :** M.Pourtaud a réalisé avec M.Guichard une vérification des élèves ayant accès ou non au serveur utiles pour les collégiens et leur famille en cas de confinement.

M. Pourtaud précise qu'il doit rester une vingtaine d'élèves qui ne se connectent pas.

M. Guichard précise que l'an dernier le CG avait mis en place un prêt de matériel. Le CG va-t-il reconduire?

M. Bouvais du CD44 apportera une réponse lundi.

M. Pourtaud précise que nous pourrions prêter les PC mobile à condition qu'une convention de prêt soit signée et avec l'accord du CG.

M. Roquier précise qu'il travaille au CG et que cette décision est politique et pourrait être reconduite.

Des échanges ont lieu concernant le recensement des élèves ayant accès aux classes virtuelles.

- **Auvergne :** Initialement prévu en mars 2020, ce séjour - deux classes de 4^{ème} (4.1 et 4.2) - a été reporté en raison du contexte sanitaire. Mme Renaudet prend la parole : Il devait ainsi avoir lieu en septembre puis il a été à nouveau reporté au printemps 2021. **Il apparaît aujourd'hui incontournable d'annuler ce projet.** Le principal a donc pris cette décision d'annulation qui s'impose en raison de l'impossibilité de report car cela concerne cette année à présent des élèves de 3^{ème}. Evidemment quand le contexte sera favorable, les projets de ce type seront à nouveau possibles. Nous étions le dernier établissement en attente. Les familles concernées vont être remboursées de la participation financière versée à l'inscription au projet. Le principal souhaitait savoir si vous étiez-vous d'accord avec cette décision ? Pour précision, il n'y a aucun coût supplémentaire. Il y a toujours un risque au regard du contexte.

Les membres du conseil d'administration valident cette perspective.

Question d'un représentant des parents d'élèves : quelles sont les incidences financières ?

Réponse de Mme Renaudet : cette année aucune, alors que l'an dernier cela aurait eu une incidence avec l'annonce du confinement en mars. A ce jour, nous sommes dans un délai raisonnable. Pour l'Espagne, l'annulation a eu un coût de 800 euros pour le collège. Les familles ont été intégralement remboursées. Pour le voyage en Italie, nous sommes dans l'attente.

Précision de M.Bouvais : le CG aura des fonds et une souplesse au regard de la situation concernant les EPLE.

2 – Affaires financières (Contrats, conventions...)

Acte n° 2 : Convention d'adhésion au « groupement des commandes de viandes et charcuterie fraîches pour les établissements publics et EPLE de Loire-Atlantique - années 2022 et 2023 » dont l'établissement coordonnateur est le lycée Appert d'Orvault.

Le groupement de commandes a pour objet de permettre à chacun des adhérents, pour ce qui le concerne, d'exécuter, avec le ou les titulaires retenus à l'issue d'une procédure groupée, un marché pour l'acquisition de viandes et charcuteries fraîches.

Pour ce faire, les adhérents donnent mandat au coordonnateur pour passer, signer et notifier le marché nécessaire à la satisfaction de leurs besoins. La contribution de chaque adhérent a été portée à 200.00 euros pour participation aux frais de fonctionnement.

Le présent marché est passé pour une période de 24 mois, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

↳ **Vote des membres du CA**

pour : 16 contre : 0 abstention : 0

Acte n° 3 : Convention d'adhésion au groupement de services « commande groupée des achats de viandes et charcuterie fraîches ainsi que commande groupée de contrôle bactériologique des établissements publics et EPLE en Loire-Atlantique » du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Ce groupement de services a pour objet, dans le cadre de la politique économique :

- de réfléchir à la politique globale d'achat public des membres du groupement, au travers notamment des économies d'échelle réalisables grâce à la coordination des achats et à la mutualisation des moyens humains et matériels,
- de déterminer, dans le respect du code des marchés publics et de la nomenclature, quelles seront les prestations, fournitures et travaux qui feront l'objet de commandes groupées et sous quelles formes
- d'être une structure de conseil, d'entraide et d'échange entre acheteurs publics soucieux de la performance économique de leurs achats, y compris pour les marchés passés hors groupement de commandes

↳ **Vote des membres du CA**

pour : 16 contre : 0 abstention : 0

3 – Questions diverses

☑ En l'absence de questions diverses adressées 48 heures avant l'assemblée, le principal adjoint prévoit de solliciter les élus du Conseil départemental reprenant notamment le questionnement formulé, il y a un an notamment (suite à d'autres démarches antérieures), par les représentants FCPE des parents d'élèves :

↳ En prévision du prochain CA, nous souhaiterions que soient abordées les deux problématiques suivantes remontées par les parents dans les questionnaires des conseils de classe :

- Toilettes : vétusté, propreté, trous dans les portes, nombre insuffisant...

- Cour : construction d'un préau pour éviter aux élèves de s'entasser dans le forum en cas de pluie

Merci d'avance / Les parents FCPE du collège du Haut-Gesvres

Cette problématique demeure et la hausse des effectifs la rendent encore un peu plus préoccupante à ce niveau et à d'autres également évoqués et anticipés par la direction.

La veille de la tenue du C.A, Monsieur NOËL et Monsieur GARDIC sont sollicités par les représentants des parents d'élèves de la manière présentée si dessous, pour proposer des questions diverses. Ils acceptent sur le principe et hors délais la transmission de ces questions diverses.

Jeudi 28 janvier 2021 - 20h14 / Message parents Whatsapp

Bonsoir M. NOEL et M. GARDIC,

En prévision du CA de demain nous avons prévu de faire une visio côté parents ce soir. Est ce possible de vous transmettre d'éventuelles questions en fin de soirée même si nous sommes à moins de 24h du CA ?

Merci de votre réponse. S. Roquier

Réponses dans la foulée...

Bonsoir, Messieurs,

Nous essayerons de vous apporter des réponses selon vos questions et nos informations ou les élus présents E. Gardic

Bonsoir

Oui Vous m'adressez et on les examine.

Faute de temps, je ne peux vous garantir d'apporter des réponses.

Le double point majeur qui me préoccupe, c'est la question que vous aviez adressée l'an passé à ce même CA concernant les perspectives de travaux :

1- toilettes

2- préau

et ce, en lien notamment avec l'évolution de nos effectifs que j'ai présentée depuis trois ans de la façon dont ils évoluent actuellement dans la continuité de la tendance évoquée. Y. Noël

Mail adressé par les parents délégués :

Comme convenu, suite à une réunion ce soir des parents membres du CA, voici les questions que nous souhaiterions voir traitées en CA :

- Des cas de harcèlement, d'insultes et de scarification ont été remontés au sein du collège ces derniers jours. Au-delà de la communication qui a été faite aux parents, envisagez-vous des actions (collège, Département) à plus long terme pour prévenir ces comportements en collaboration avec les représentants des parents d'élèves ?

- De nombreux travaux de voirie sont en cours dans les rues environnantes du collège rendant les accès à pied des enfants peu sécurisés. Qu'est ce que la Mairie a prévu de mettre en place pour sécuriser ces accès (Rue de la rivière, impasse de la diligence) ?

- Y-a-t-il des solutions à court terme pour rendre accessible le CDI (ou la salle de permanence) et éviter ainsi que les enfants passent de longues périodes à l'extérieur sur les temps de pause ?

- Y-a-t-il eu une réponse apportée par Mme ORAIN (Vice présidente en charge de l'éducation) au courrier adressé par M. BOUVAIS et Mme DRION le 2 décembre dernier concernant la carte scolaire et les travaux à engager dans le collège (préau et sanitaires) ? Si oui, laquelle ?

Suite à notre sondage, nous devrions être 5 présents au CA à 17h au collège :

- Frédéric LE CLAIRE - Béatrice NUSSBAUMER - Marina GOURDON - Priscilla DECOTTIGNIES
- Soazic ROQUIER

Nous veillerons à disposer d'une autorisation de déplacement et de la convocation au CA car celui-ci se terminera très vraisemblablement après 18h ;-)

Réponses adressées par mail aux représentants des parents préalablement au conseil d'administration

Point n° 1 : Les situations qui sont survenues ont été traitées sans tarder pour répondre aux problèmes ponctuels posés et ont permis une communication vers les familles concernées et vers l'ensemble des parents avec la préoccupation d'informer pour partager à différents niveaux et permettre des réponses adaptées.

Un CESC – en dépit du contexte global peu favorable – est prévu en mars.

Il faut considérer qu'un protocole (à nouveau présenté au précédent CA) est adopté au collège et que tous les professeurs et personnels y font référence. L'écoute est privilégiée et la prise en compte des situations des élèves pour les accompagner dans la résolution de ces problèmes, contenus mais à bien considérer à chaque fois. Les professeurs principaux notamment intègrent cette démarche.

Point n° 2 : La mairie pourrait répondre.

Ces travaux sont assurément nécessaires pour la commune et ses habitants. Cette situation est temporaire. Il ne peut y avoir de vrais problèmes de sécurité car un cheminement alternatif avait été prévu. Le problème de sécurité survient pour les élèves qui poursuivent sur le chemin habituel.

On peut regretter – surtout en cette période – le manque d'éclairage sur le chemin de contournement.

Par ailleurs, globalement dans cette rue, l'éclairage mériterait toujours d'être amélioré.

Le principal avait sollicité des améliorations, notamment en mai 2019 et un dernier courrier en date du 12 septembre 2019.

Point n° 3 : La question de l'ouverture du CDI dans le contexte posé est une préoccupation forte.

Le conseiller principal d'éducation veille autant que faire se peut à ouvrir le lieu avec des AED.

Il ne peut qu'être souhaité que le retour de la documentaliste dont les absences n'ont pu être remplacées par les services du rectorat à ce stade, puisse être observé au plus vite : dans son intérêt personnel en premier lieu et subséquemment pour le collège.

Point n° 4 : cf plus haut en introduction de la partie de conclusion de ce CA avec les questions diverses.

Les élus du département peuvent apporter leurs réponses.

Réponses formulées et développées en conseil d'administration aux représentants des parents

Point n° 1 : **M. Roquier** pour les parents demande si le collège envisage des dispositifs concernant ces éléments : harcèlement, insultes, scarification etc. Il précise que l'association des parents peut aussi s'impliquer dans cette intervention.

Réponse de M. Gardic : dans un premier temps nous avons souhaité informer les parents pour que l'information soit claire et précise. Mme Verbaere a assuré le suivi individuel des élèves concernés. Un CESC est prévu en mars afin d'envisager ce qui pourrait se faire en déterminant ce qui serait le plus pertinent.

M. Pourtaud précise que Mme Bourreau et Mme Verbaere assure une prise en charge ponctuelle des élèves ou un suivi de la classe (ex : les CPS).

M. Gardic rappelle aussi l'existence d'un protocole harcèlement concernant les classes, déjà présenté en C.A l'année dernière et actualisé cette année.

Mme Rivet-Lopez informe qu'il existe aussi des points infos concernant les conseils pour lutter contre le harcèlement – « que faire si on est témoin » – 2 classes de 6^{ème} sur six ont suivi un atelier sur le cyber harcèlement.

M. Gardic précise que la BPDJ devenu « maison de confiance et de protection des familles » (MCPF 44) peut travailler aussi sur les notions de respect-harcèlement et bonne utilisation des réseaux sociaux.

Mme Menet précise qu'il ne faut pas s'alarmer, les faits ont été discutés en vie de classe et les enseignants sont vigilants et attentifs et on ne peut pas généraliser ce type de situation qui reste interne à la classe.

Mme Plantard précise que le contexte joue aussi sur l'hyper sensibilité des élèves actuellement, l'exposition à l'utilisation des réseaux au regard du confinement.

Mme Rivet-Lopez précise aussi que les CM2 de l'an dernier n'ont pas forcément vécu la transition habituelle du primaire au secondaire.

Point n° 2 : **intervention des parents** : les travaux de voiries sont positifs, cependant l'éclairage et la signalisation questionnent.

Réponse de M. Gardic : l'équipe de direction a déjà informé et va écrire à nouveau à la mairie concernant l'éclairage. Cependant ces travaux qui concernent l'implantation de la « fibre » sont positifs.

M. Bouvais interviendra aussi en ce sens demain auprès de La mairie de Tellières.

Mme Rivet-Lopez précise que l'éclairage en vélo trotinette et gilet vert pour être visible est aussi important. La gendarmerie reviendra comme en octobre dernier pour sensibiliser à la sécurité routière.

Mme Nussbaumer précise que certains trajets à pied ou à vélo vers le collège sont dangereux.

Point n° 3 : les difficultés d'accès au CDI et à la salle d'études.

Réponse de M. Pourtaud : une AED est référent, et essaie d'ouvrir le plus possible le CDI. Cependant, on ne peut pas faire de brassage par niveau ce qui limite l'accès au CDI. De plus Mme Eulalie est en arrêt maladie et la demande de remplacement pour un professeur documentaliste n'a pas abouti à une réponse positive de la part des services académiques qui cherchent à y parvenir.

Il est précisé que la cotisation pour le foyer n'est pas vaine : même si l'accès au foyer n'est pas possible, le foyer a investi 500 euros pour l'achat de nouveaux livres, BD et activités.

Point n° 4 : question des parents à M. Bouvais, avez-vous eu un échange concernant la carte scolaire et les travaux dans le collège pour l'aménagement préau et toilettes au regard de l'augmentation de l'effectif ?

M. Bouvais est intervenu en commission citoyenneté et auprès de Mme Orain. Elle constate un point de vigilance à avoir.

Cependant le CD44 doit travailler en accord avec l'IA pour réfléchir sur la commune de Grandchamps des Fontaines où l'augmentation de la population est constatée.

M. Bouvais constate que le collège LHG pourra assurer la rentrée 2021 mais cela sera plus compliqué en 2022. Le CD44 est conscient de l'importance de travailler cela maintenant. En parallèle le collège de la Chapelle sur Erdre est loin d'être plein. Il s'agit de convaincre les parents de placer les enfants de Grandchamps au collège Beauregard de la chapelle sur Erdre.

M. Gardic précise que M. Noël avait déjà alerté le CD44 et invité les mairies à une réflexion en ce sens l'an dernier.

M. Bouvais a l'impression que les services réagissent uniquement quand le collège est saturé. On prend le temps de réfléchir en amont. Mme Orain est consciente que c'est un point de vigilance mais rien de concret pour le moment. M. Gardic précise que le collège n'a pas eu pour le moment de réponse aux courriers et sollicitations adressés à ce sujet cette année.

M. Bouvais a fait une proposition de fermeture d'un collège à la chapelle sur Erdre avec création d'un collège à Grandchamps et Sucé sur Erdre. Politiquement fermeture d'un collège... ceci engage des frais. Collège Beauregard sera réhabilité d'ici deux ans donc avec un coût. Le collège de la Coutancière est en mauvais état donc nécessiterait d'investir des millions d'euros. Proposition non retenue par le CG.

Mme Jauret demande une échéance et l'information d'un calendrier concernant le traitement du sujet au CG.

Questions des membres du personnel:

M. Guichard fait part du souhait que l'instance du CESC vive. Le tri des papiers : pas pris en charge par le CD44 mais géré en interne par les collègues. En tant que collègue E3D, s'intéresser aux déchets et comment on génère.

M. Gardic précise que Paprec a refusé le contrat.

Mme Renaudet précise que le principal avait écrit à la CCEG mais cela a été refusé.

Mme Jauret demande à M. Bouvais si le CD44 est parti prenante dans ce domaine ? Pas à sa connaissance dans les trois collèges où il siège.

Éléments "DNB" aux membres du CA en précisant que les élèves et parents concernés ont déjà été destinataires de ces informations communiquées par les professeurs principales de 3^{ème}.

DNB - brevet session 2021 - Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur l'évaluation du socle commun et cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième).

Une fiche détaillée a donc été distribuée aux familles des élèves concernés.

● **Dates et épreuves** - Session DNB 2021 → (Site éducation Nationale) → Les épreuves écrites du diplôme national du brevet, communes à tous les candidats, sont prévues : **Lundi 28 et mardi 29 juin 2021** (la session de remplacement en septembre 2021).

LUNDI 28 JUIN 2021

Matinée 9h - 10h30 - **Français 1^{ère} partie** (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée)

10h45 - 12h15 - **Français 2^{ème} partie** (rédaction)

Après-midi 14h30 - 16h30 - **Mathématiques**

MARDI 29 JUIN 2021

Matinée 9h - 11h - **Histoire et géographie enseignement moral et civique**

Après-midi 13h30 - 14h30 - **Sciences** (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie → 2 sur 3)

● **Objectifs** - Délivré par un jury, le brevet est un diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège. L'attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

● **Détails des épreuves** -

Une épreuve orale

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

L'épreuve orale des candidats scolaires peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- soit, via un **entretien collectif** de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

☒ **Quatre épreuves écrites - Les épreuves écrites portent sur :**

- le **français** (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexique...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction
- les **mathématiques** (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique
- l'**histoire et géographie** (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
- les **sciences** (1h) (2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie
- l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

☒ **En option :** Un enseignement facultatif (latin, grec, langues et cultures européennes, langue et culture régionale, découverte professionnelle...) suivi par le candidat peut lui rapporter un bonus de 10 ou 20 points.

M. le Principal adjoint clôt la séance de ce conseil à 18h30

La convocation à ce CA peut être présentée en complément de l'attestation sur l'honneur dans le cadre de la mobilité réduite liée au couvre-feu
Précision est rappelée que le prochain CA qui portera notamment sur le compte financier est fixé au mardi 23 mars 2021

Etablissement : Clg Le Haut Gesvres
0442418P
Treillières

Info IA DHG 21/01/2021 : 680 HP + 31 HSA = 711
DHG notifiée le 21 janvier 2021 :

24 div. 637 él. IA

21-janv-21

Prépa CA 29 janvier 2021

Passage 22 à 24 divisions (référence IA n-1 22 div et 577 él.)

Code	Discipline	Nbre de supports (profs)		Horaires hebdomadaires	Besoins globaux hp+hsa	Créations(s)	PSTG	BMP	CSR	Suppression(s)	CSD	TP	Decharges.	CPA	Observations	Dotations	
		Dont poste vacant	profs													HP	HSA
L0201	Lettres classiques	1	18	10	10					8						10,00	0,00
L0202	Lettres modernes	5	90	115	115			22	8			8				112,00	3,00
L0421	Allemand	0	0	10	10			9								9,00	1,00
L0422	Anglais	3	54	81,5	81,5	18		6				0				78,00	3,50
L0426	Espagnol	2	36	47	47											45,00	2,00
L0429	Italien															0,00	0,00
L1000	Histoire-Géo.	4	72	81,5	81,5			18				3	9			78,00	3,50
L1300	Maths	4	69	99	99	18	9									96,00	3,00
L1400	Technologie	2	1	40,5	40,5			3								39,00	1,50
L1500	Sc. Phys.	1	18	33,5	33,5			14								32,00	1,50
L1600	SVT	2	36	44	44			6								42,00	2,00
L1700	Edu musicale	1	18	25	25			7								25,00	0,00
L1800	Arts plastiques	1	18	24	24			6				0				24,00	0,00
L1900	EPS	4	77	92	92			17				4				90,00	2,00
LXXX	GREC... non affecté...			8	8											0,00	8,00
TOTAL		30	542	711	711	36	18	108	8	0	8	15	9	0		680,00	31,00
																711,00	

SEGPA

C0072	Institt SES															0,00	0,00
P3020	G.Const.Réa.															0,00	0,00
P7200	Biotechnologie															0,00	0,00
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0,00	0,00

ULIS

G0145	Option D															0,00	0,00
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0,00	0,00

Deux créations en projet / perspective approuvée en CA le 29/01/2021

TOTAL GENERAL	30	542	711	36	18	108	8	0	8	15	9	0	0	0		680,00	31,00
																711,00	

Anglais

Mathématiques

*L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique,*

VU les articles R 421-14, R 421-15 et R 421-34
du Code de l'Éducation, sur proposition du chef
d'établissement, après avis de la collectivité de rattachement,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : *Monsieur Christophe MALINGE*

est désigné personnalité qualifiée, pour siéger au conseil
d'administration du Collège Le Haut Gesvres à TREILLIERES
du 11/01/2019 au 10/01/2022.

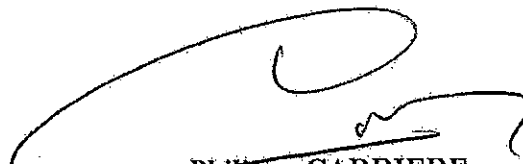
ARTICLE 2 :

Monsieur Christophe MALINGE est désigné en qualité
de représentant du domaine social.

ARTICLE 3 :

Le Président du conseil d'administration de l'établissement public
local d'enseignement visé à l'article premier est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

A Nantes, le 27 janvier 2021


Philippe CARRIERE

Destinataires :

Intéressé
Chef d'établissement
Conseil Départemental
Dossier